

Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la *Salle du conseil* au 499, route 393 à Palmarolle, le 6 juin 2016, à 20 h.

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Marcel Caron.

Présences :

M^{me} Louisa Gobeil

MM Gino Cameron
Fernand Filion
Allan Fortier
Jeannot Goulet

Absences :

M. Ghislain Godbout

Assiste également à l'assemblée, madame Annie Duquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 20 h, et mot de bienvenue du président d'assemblée.

→ **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution n° 16-06-164

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Annie Duquette, soit adopté avec les modifications et ajouts suivants :

Ajouter le point suivant :

11.15. Détermination du travail de l'agente de développement attirée à la municipalité;

Supprimer le point suivant :

5.2. Demande de soutien financier à la promotion des diverses activités et sites touristiques de Palmarolle par un partage des coûts;

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE;
3. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
5. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
 - 5.1. Commandite 2016 pour le Marché Public Palmarolle;
 - 5.2. Appui à l'exercice démocratique de l'Association québécoise des Centres de la Petite Enfance (AQCPE) visant à faire de la petite enfance une priorité collective au Québec;

- 5.3. *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac* – Campagne pancanadienne en faveur de l’emballage neutre et standardisé des produits du tabac;
- 5.4. Appui à la Ville d’Amqui pour le projet « *Train OCEAN 150* »;
- 5.5. HLM – Groupe de locataires – Demande de contribution financière;
- 6. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
- 7. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
- 8. PAROLE AU PUBLIC;
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU;
 - 9.1. Acceptation de soumission pour les mesures de boue de l’étang aéré n° 2;
 - 9.2. Acceptation de la soumission de *M. Roy Électrique* pour le fil de communication des stations de pompage;
- 10. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
 - 10.1. Programme d’aide à l’entretien du réseau routier municipal du *Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des Transports* (MTMDET);
 - 10.2. Programme d’aide financière pour le redressement des infrastructures locales du *Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des Transports* (MTMDET);
- 11. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 11.1. Abrogation de la résolution n° 350-14 concernant les commandites d’organismes;
 - 11.2. Commandites de la grande salle du Centre municipal pour les organismes municipaux;
 - 11.3. Entente d’utilisation et d’entretien de la plage Rotary;
 - 11.4. Endossement du Challenge Dagenais;
 - 11.5. Dépenses à affecter dans le fonds « *Carrière et sablière* »;
 - 11.6. Renouvellement de la marge de crédit à Desjardins Entreprises;
 - 11.7. Approbation de la proposition financière de la Caisse populaire d’Abitibi-Ouest;
 - 11.8. Autorisation pour effectuer les réparations de la toiture du Centre municipal;
 - 11.9. Réquisition du local des majorettes pour l’archivage municipal;
 - 11.10. Autorisation pour l’installation d’un échangeur d’air au bureau municipal;
 - 11.11. Approbation d’une soumission pour l’achat d’une boîte de camion « benne 4 saisons »;
 - 11.12. Autorisation pour transfert de fonds;
 - 11.13. Nomination d’un nouveau maire suppléant;
 - 11.14. Conférence sur le projet de mobilisation, de concertation et de regroupement de services;
 - 11.15. Détermination du travail de l’agente de développement attitrée à la municipalité;
 - 11.16. EMPLOYÉS;
 - 11.16.1. Horaire de travail pour les employés sans contrat de travail;

12. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
13. SUJETS DIVERS (VARIA);
14. LEVÉE DE LA SÉANCE.

→ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Résolution n° 16-06-165

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Annie Duquette, soit accepté tel que présenté.

→ **DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

François Gendron, député d'Abitibi-Ouest – Programme « Amélioration du réseau routier municipal »

Monsieur Gendron accuse réception de notre correspondance par laquelle nous avons adressé une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Amélioration du réseau routier municipal » du Ministère des Transports.

Réseau BIBLIO – Modifications des montants des certificats-cadeaux des bénévoles

Par souci d'équité, le conseil d'administration du Réseau BIBLIO ATNQ a modifié, lors de sa dernière réunion, les montants des certificats-cadeaux à offrir aux bénévoles BIBLIO de 5 à 40 ans de services. Ces cadeaux sont remis lors de la Semaine de l'action bénévole, en avril de chaque année.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Avis d'approbation

Le MAMOT nous informe que le *Règlement d'emprunt n° 291 décrétant une dépense de 248 745 \$ et un emprunt de 248 745 \$ pour la réalisation du bouclage des réseaux d'aqueduc, d'égouts et unitaires sur le tronçon situé sur la 2^e Rue Est, entre la 3^e Avenue Est et la 4^e Avenue Est et les travaux de voirie qui en découlent*, a été approuvé le 6 mai 2016.

MRC d'Abitibi-Ouest – Politique de priorisation du programme Réno Région

La MRC d'Abitibi-Ouest a adopté, par résolution, la politique de priorisation du programme *Réno Région* pour ainsi établir que les demandes admissibles seront priorisées par alternance par municipalité, par date de dépôt de la demande et par déficiences majeures constituant une menace immédiate pour les occupants.

MRC d'Abitibi-Ouest – Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal

La MRC d'Abitibi-Ouest a adopté, par résolution, la proposition d'ordonnancement et de regroupement pour les sites potentiellement problématiques identifiés au *Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal*.

Gaétan Côté – Mise en demeure

Monsieur Gaétan Côté, ancien directeur général de la municipalité, nous fait parvenir une mise en demeure pour différents motifs de sommes non payées à son égard.

Lettre de démission d'un conseiller municipal

Le conseiller Ghislain Godbout nous informe de sa démission au sein du conseil municipal et en explique les raisons.

Règlement n° 296 – Procès-verbal de correction

Notification par le MAMOT aux fins d'approbation du Règlement no 296 concernant l'imposition d'une taxe des services d'urgence 911, qu'il y a eu erreur dans le numéro du règlement à modifier, à savoir, le numéro 256 qui aurait dû être le numéro 252. Monsieur Étienne Normand, avocat à la Direction des affaires juridiques du MAMOT nous a signifié de corriger l'erreur par un procès-verbal de correction signé par la trésorière, et que le document doit être simplement déposé au conseil sans autre approbation nécessaire.

Lettre de M. Guy Tanguay – Raccordement au réseau d'aqueduc

M. Tanguay nous informe que lui-même et le Club Bon Temps avaient pris une entente concernant le raccordement de l'édifice de M. Tanguay au réseau d'aqueduc de la municipalité. Le Club Bon Temps doit se relocaliser afin de permettre à M. Tanguay de faire le raccordement, ce qui n'a pas encore été fait (document des assurances en dédommagement annexé).

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Avis d'approbation

Le MAMOT nous informe que le *Règlement d'emprunt n° 295 décrétant une dépense de 78 248 \$ et un emprunt de 78 248 \$ pour compléter la mise aux normes en matière de sécurité des infrastructures municipales et la réfection de divers bâtiments municipaux*, a été approuvé le 30 mai 2016.

→ DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois non élaboré à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

→ DEMANDES ET AUTORISATIONS

Résolution n° 16-06-166

Commandite 2016 pour le Marché Public Palmarolle

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal accepte de commanditer le projet de Marché Public qui sera coordonné par le Comité de Développement de Palmarolle (CDP) et se déroulera sur le terrain de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Merci, du vendredi 24 juin 2016 au 16 septembre 2016 (12 semaines), tous les vendredis de 12 h à 19 h et requerra deux personnes aidantes qui seront fournies par la Municipalité, soit, Marcel Gravel et Xavier Beaupré, qui s'occuperont du montage et du démontage des kiosques et des tables. La Municipalité assumera le prêt de la camionnette pour le transport du matériel et fournira un espace de rangement pour ces derniers. La remorque de la Municipalité sera mise à leur disposition. Cette commandite, sans modification, sera récurrente chaque année jusqu'à décision contraire du conseil municipal s'il y a lieu

Résolution n° 16-06-167

Appui à l'exercice démocratique de l'Association québécoise des Centres de la Petite Enfance (AQCE) visant à faire de la petite enfance une priorité collective au Québec

Attendu que les membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, ont demandé au gouvernement du Québec d'annuler les compressions annoncées pour 2015-2016 et 2016-2017 et de s'engager à promouvoir l'égalité des chances en réinvestissant dans les services de garde éducatifs de qualité, par voie de la résolution n° 365-15;

Attendu que la Politique familiale aura 20 ans en 2017 et qu'à l'occasion de cet anniversaire, il importe que le Québec dresse un bilan des services de garde éducatifs à la petite enfance et établisse une vision collective pour leur avenir;

Considérant que l'exercice visera à générer une réflexion et un dialogue social nécessaires à l'émergence de cette vision, qu'il sera indépendant, apolitique, scientifique et citoyen, qu'il aura pour objectif de dégager des consensus sur les services de garde éducatifs au Québec et de formuler des recommandations et des priorités d'action à cet égard, et qu'il permettra de formuler une vision d'avenir qui sera portée par la population et le gouvernement;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal appui l'exercice démocratique de l'Association Québécoise des Centres de la Petite Enfance (AQCPPE) visant à faire de la petite enfance une priorité collective au Québec, qui se réalisera au moyen d'une commission itinérante, d'un sommet et finalement, d'un livre blanc.

Résolution n° 16-06-168

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac – Campagne pancanadienne en faveur de l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac

Attendu que le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année;

Attendu que l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse;

Attendu que l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

Attendu que la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme;

Attendu que conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion

et unanimement résolu et statué :

Que la Municipalité de Palmarolle appuie que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac tel que décrit comme suit :

L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeureraient présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultras minces, qui réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarettes serait également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

Résolution n° 16-06-169

**Appui à la Ville d'Amqui pour le projet
« Train OCEAN 150 »**

Attendu que la Ville d'Amqui souhaite en tant que Village-Relais du Québec améliorer son attractivité et positionnement touristiques;

Attendu que la gare d'Amqui a été reconnue par *Patrimoine Canada* comme étant une gare patrimoniale, et que la Ville d'Amqui y a relocalisé depuis l'été 2015, ses services d'information touristique;

Attendu que la Ville d'Amqui possède depuis 2004 la voiture de fonction PULLMAN (Unité 4514) LYNNEWOOD et laquelle célébrera en 2017 son centenaire (ce wagon très spécial avait été fabriqué aux ateliers PULLMAN City en 1917 non loin de Chicago pour le richissime homme d'affaires Phidadelphien : « *Georges-Early Widener* »);

Attendu que le CANADA célébrera en 2017 son 150^e anniversaire de naissance en tant que Fédération, et que l'arrivée au pouvoir ce 19 octobre dernier, du tout nouveau gouvernement fédéral libéral, M. Justin Trudeau, ouvre de toutes nouvelles perspectives en terme d'investissement dans la relance de divers créneaux de l'économie canadienne, dont le transport de passagers par rail;

Attendu que cette nouvelle situation politique ouvre la possibilité de mettre de l'avant de nouvelles idées et projets qu'il n'eut été possible de promouvoir avec le précédent gouvernement fédéral;

Attendu que le maire d'Amqui a eu l'idée de proposer le projet « *Train OCÉAN 150* »; à la nouvelle ministre responsable de Patrimoine Canada, M^{me} Mélanie Joly, ainsi que des activités pour les célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil de la Municipalité de Palmarolle accorde son appui inconditionnel au projet : « *Train OCÉAN 150* », projet susceptible, entre autres, de relancer l'intérêt pour le transport passager par rail à l'échelle du pays et dans nos régions respectives. Mode de transport plus respectueux de l'approche dite du développement durable.

Résolution no 16-06-170

HLM – Groupe de locataires – Demande de contribution financière

- Attendu que** l'HLM de Palmarolle est doté de 10 logements dont une vingtaine de personnes bénéficient;
- Attendu qu'** une balançoire extérieure et des chaises berçantes pour la salle communautaire sont un moyen de favoriser les rencontres entre locataires, brisant ainsi l'isolement et favorisant les échanges;
- Attendu que** la Société d'Habitation du Québec (SHQ) ne participe plus à l'achat d'équipements récréatifs pour les Habitations à Loyers Modérés (HLM);
- Considérant que** l'achat d'une balançoire pour un montant de huit cents dollars (800 \$) a été fait par le regroupement des locataires avec un fonds de quatre cents dollars (400 \$) du HLM et une cotisation de chaque locataire, mais qu'un solde de deux cent cinquante dollars (250 \$) a été fourni par une des locataires soit, Mme Bibiane Fournier;
- Considérant que** le regroupement des locataires désire faire également l'achat de quatre (4) chaises berçantes pour le salon communautaire et désirent choisir des modèles de chaises extérieures qui sont moins dispendieuses et impliqueraient une dépense d'environ trois cent vingt dollars (320 \$) pour les quatre (4) chaises;
- Considérant que** la Municipalité est en mesure d'attribuer une partie de cette dépense seulement, au compte 02-590-00-971, relié à la Politique familiale;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise une commandite au montant de deux cents dollars (200 \$) au regroupement des locataires de l'HLM.

→ **RAPPORTS ET REDDITION DES COMPTES À PAYER**

Résolution n° 16-06-171

Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 31 mai 2016

- Attendu que** conformément aux dispositions du Code municipal, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;
- Attendu que** le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;
- Attendu que** la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;
- Attendu qu'** une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;
- Considérant** *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par*

le conseil;

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 mai 2016, présentés par la directrice générale adjointe et technicienne comptable, Jennifer Boudreau, soient acceptés tel que présenté dans le rapport de reddition des comptes, pour un montant total de cent trente-six mille trois cent cinquante dollars et cinquante-huit cents (136 350.58 \$), incluant le versement d'une partie de la subvention au Loisirs de Palmarolle Inc., pour un montant de vingt mille dollars (20 000 \$);

Que la liste des salaires versés au 31 mai 2016, présentés par la technicienne comptable, Jennifer Boudreau, soient acceptés tel que présenté dans le rapport de reddition des comptes, pour un montant total de vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-dix cents (26 598.90 \$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière Annie Duquette, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

→ **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **HYGIÈNE DU MILIEU**

Résolution n° 16-06-172

Acceptation de soumission pour les mesures de boue de l'étang aéré n° 2

Attendu que les dernières mesures de boues ont eu lieu en 2013 et que le pourcentage de boues accumulé était inférieur à 10%;

Attendu qu' avec ce faible pourcentage, la fréquence demandée pour la prise de nouvelles mesures pour les boues est aux 3 ans;

Attendu que des soumissions ont été demandées à *NORDIKeau Inc., experts techniques en gestion de l'eau*, et à *BC2+ Groupe Synergis*, et sont décrites comme suit :

| Fournisseurs | Prix | TPS | TVQ | Total |
|-----------------------------|-------------|------------|------------|--------------|
| NORDIKeau Inc | 2 925,00 \$ | 146,25 \$ | 285,19 \$ | 3 356,44 \$ |
| BC2+ Groupe Synergis | 3 036,88 \$ | 151,84 \$ | 296,10 \$ | 3 484,82 \$ |

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal mandate la compagnie **NORDIKeau** pour un montant total de trois mille trois cent cinquante-six dollars et quarante-quatre cents (3 356.44 \$), pour la prise des mesures de boues de l'étang aéré n° 2. Cependant, la mesure devra être effectuée après la vidange de l'étang aéré n° 1, car il est possible que l'on retire aussi les boues de l'étang n° 2.

Résolution n° 16-06-173

**Acceptation de la soumission de « M. Roy
Électrique » pour le fil de communication
des stations de pompage**

- Attendu qu'** il a été constaté en de janvier 2016 que les pompes des puits ne s'arrêtaient pas comme elles devraient lorsque le système de filtration est à l'arrêt;
- Attendu que** l'isolateur optique défectueux du panneau de contrôle des puits a été remplacé afin de remédier au problème;
- Attendu qu'** il est arrivé à plusieurs reprises par la suite que le pompes des puits s'arrêtent et ne redémarrent pas lorsque le système de filtration se remet en marche;
- Attendu que** des vérifications ont été effectuées à l'aide du soutien technique du concepteur du panneau de contrôle des puits, lesquelles ont démontré que certains signaux venant du panneau de contrôle des puits ne sont pas transmis ou sont transmis en retard;
- Attendu que** selon le technicien en automatisation et contrôle de *M. Roy Électrique*, le problème est que le fil de communication entre les panneaux de contrôles a été étiré lorsque poteau électrique a été brisé il y a plusieurs années;
- Attendu que** selon le technicien en automatisation et contrôle de *M. Roy Électrique*, l'ancien opérateur du réseau d'aqueduc, Roger Poliquin, projetait de faire remplacer ce fil de communication;
- Considérant qu'** à défaut de tenter de remédier au problème posé par le mauvais fonctionnement dudit fil de communication, les pompes utilisées doivent être continuellement en fonction, ce qui pourrait réduire leur durée de vie et fait augmenter la consommation d'électricité;
- Considérant qu'** à défaut de tenter de remédier au problème posé par le mauvais fonctionnement dudit fil de communication, les pompes des puits peuvent s'arrêter à tout moment, comme c'est déjà arrivé à trois reprises, ce qui requiert l'intervention des employés de la municipalité en dehors de l'horaire de travail normal et qui, de plus, cause des surdosages de chlore;
- Considérant que** la soumission de *M. Roy Électrique* s'établit comme suit :
- Prix du fil = 5 429.⁰⁰ \$
 - Prix d'autre matériel requis = 700.⁰⁰ \$
 - Main-d'œuvre requise = 2 816.⁰⁰ \$
- Sous-total** = 8 945.⁰⁰ \$
TPS = 447.25 \$
TVQ = 892.26 \$
TOTAL = 10 284.51 \$

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la dépense de dix mille deux cent quatre-vingt-quatre dollars et cinquante et un cents (10 284.51 \$) pour l'installation du fils de communication entre les stations de pompage. La dépense sera immobilisée.

Résolution n° 16-06-174

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal du Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des Transports (MTMDET)

Attendu que le *Ministère des Transports* a versé une compensation de quatre-vingt-neuf mille six cent trente dollars (89 630 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que la municipalité de Palmarolle informe le *Ministère des Transports* de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

Résolution n° 16-06-175

Programme d'aide financière pour le redressement des infrastructures locales du Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des Transports (MTMDET)

Attendu que la Municipalité de Palmarolle a pris connaissance des modalités d'application du *Volet – Redressement des infrastructures routières locales* (RIRL);

Attendu que la Municipalité de Palmarolle désire présenter une demande d'aide financière au *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Abitibi-Ouest a obtenu un avis favorable du MTMDET;

Pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil de la Municipalité de Palmarolle autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis, selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

Résolution n° 16-06-176

**Abrogation de la résolution n° 350-14
concernant les commandites d'organismes**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal abroge la résolution n° 350-14 intitulée « *Commandite de la grande salle du Centre municipal pour tous les organismes municipaux à but non lucratif* », puisqu'il faut y ajouter des événements et qu'une nouvelle résolution doit être prise en ce sens.

Résolution n° 16-06-177

**Commandites de salle du Centre municipal
pour les organismes municipaux**

Attendu que le conseil municipal a statué, à la résolution n° 350-14 adoptée à la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014, que la grande salle du Centre municipal serait commanditée à divers organismes municipaux pour la tenue d'événements spécifiques, mais que certains événements n'apparaissaient pas dans la liste;

Attendu qu' on ne peut ajouter un élément à une résolution déjà adoptée et que la résolution n° 350-14 a été abrogé à cet effet;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal statue que les commandites, sous forme de prêt de salle du Centre municipal, sont autorisées pour chacun des événements suivants :

- « *Dépistage 3 ans* » du CLSC de Palmarolle (février, mars, avril, juin);
- « *Dîner spaghetti* » de La Fabrique de Palmarolle (avril);
- « *Souper spaghetti* » du Sanctuaire Notre-Dame-de-la-Merci (juin);
- « *Bière & saucisses* » des Loisirs de Palmarolle Inc (octobre);
- « *Souper-bénéfice* » de La Fabrique de Palmarolle (octobre);
- « *Brunch de financement annuel* » du Cercle des Fermières (novembre);
- « *Clinique de vaccination grippe* » du CLSC de Palmarolle (novembre);
- « *Souper de Noël des aînés* » du Club Bon Temps (décembre);
- « *Fête de Noël des enfants* » des Chevaliers de Colomb (décembre);
- « *Party de Noël* » de la Brigade des pompiers (décembre);

Ces organismes n'auront plus besoin de faire la demande pour le prêt de la grande salle pour ces événements, mais devront tout de même aviser la municipalité des dates et en faire la réservation. Toute autre demande, d'une autre forme de commandite, devra être faite par écrit comme à l'habitude pour être soumise au conseil. Cette résolution sera valide pour les années subséquentes jusqu'à son abrogation ou sa modification, s'il y a lieu.

Résolution n° 16-06-178

**Entente d'utilisation et d'entretien de la
plage Rotary**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal renouvelle, avec Monsieur Éric Branconnier, le protocole relatif à l'entretien et à la surveillance de la plage Rotary.

Que le conseil municipal autorise également la dépense de mille cinq cents dollars (1 500 \$) échelonnée en trois versements de cinq cents dollars (500 \$) en juillet,

août et septembre, à monsieur Éric Branconnier pour l'entretien de la plage Rotary pour la saison 2016. Monsieur Branconnier aura l'obligation de faire le ménage, la pelouse et aussi faire respecter le *Règlement n° 77 concernant l'utilisation de la plage Rotary* et les modifications pouvant y avoir été apportées, ainsi que tout autres règlements municipaux concernant l'interdiction des chiens, des pots ou bouteilles en verre ainsi que des feux.

Résolution n° 16-06-179

Endossement du « Challenge Dagenais »

Attendu que dans le cadre de la politique familiale, à l'Axe 4, les actions spécifiées dans les objectifs pour « *Les loisirs, la santé et les saines habitudes de vie* », l'action de relancer le Festival de la Dagenais y est inscrite;

Attendu qu' un comité organisateur travaille à mettre sur pied un nouvel événement nommé « *Challenge Dagenais* » et fait parvenir des demandes de commandites à divers organismes et entreprises de la région pour le financement;

Attendu que la municipalité soutient l'organisation de cet événement et s'est déjà engagée verbalement à endosser les dépenses reliées;

Attendu que les revenus de commandites et d'inscriptions seront déposés dans le compte bancaire de la municipalité;

Attendu qu' un suivi rigoureux des revenus et des dépenses sera fait;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal accepte d'acquitter les factures relatives à l'événement et endosse ainsi le projet « *Challenge Dagenais* ».

Résolution n° 16-06-180

Dépenses à affecter dans le fonds « Carrière et sablière »

Attendu qu' il faut acheter environ 980 tonnes métriques de MG-20 pour l'entretien de la 2^e Rue Est, de la rue du Sanctuaire ainsi que la rue du Domaine pour un total d'environ dix mille six cents dollars (10 600\$);

Attendu qu' il faut acheter environ 700 tonnes métriques de MG-20 ainsi qu'environ 140 tonnes métriques de MG-56 pour parachever les travaux du chemin Langlois, pour un total d'environ huit mille trois cent soixante-treize dollars (8 373 \$);

Attendu qu' il faut acheter des poteaux pour la signalisation et que cette dépense de mille huit cent quatre-vingt-cinq dollars et cinquante et un cents (1 885.51 \$) excède le montant alloué pour la signalisation;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal statue que ces dépenses seront affectées au fonds *Carrière et sablière*.

Résolution n° 16-06-181**Renouvellement de la marge de crédit
Desjardins Entreprises**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de la marge de crédit *Desjardins Entreprises* pour l'année 2016-2017 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Annie Duquette, à signer tous les documents nécessaires.

Résolution n° 16-06-182**Approbation de la proposition financière de
la Caisse populaire Desjardins d'Abitibi-
Ouest**

Attendu que le Règlement n° 295 – Décrétant une dépense de 78 248 \$ et un emprunt de 78 248 \$ pour compléter la mise aux normes en matière de sécurité des infrastructures municipales et la réfection de divers bâtiments municipaux a été approuvé par le MAMOT, le 30 mai dernier;

Attendu que la Municipalité est libre de choix en ce qui concerne l'institution financière pour ledit emprunt;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal accepte la proposition financière de la Caisse populaire Desjardins d'Abitibi-Ouest, qui propose un taux d'intérêt de 3,92 % pour le remboursement de l'emprunt sur un terme de cinq (5) ans. Il est également résolu que le conseil mandate la directrice générale, Annie Duquette et monsieur le maire Marcel Caron, en tant que signataires pour les documents reliés à ladite proposition.

Résolution n° 16-06-183**Autorisation pour effectuer les réparations
de la toiture du Centre municipal**

Attendu que la toiture du Centre municipal a fortement été endommagée lors des forts vents de décembre 2015;

Attendu que les réparations de la toiture ont été effectuées en partie et de façon temporaire et devront être complétées de façon permanente et sécuritaire;

Attendu que l'évaluation des dommages et des travaux se décrit comme suit par nos assureurs :

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| Évaluation des dommages | 10 933.61 \$ |
| Travaux d'urgence effectués | 1 869.37 \$ |
| Sous-total : | 12 802.98 \$ |
| + TPS : | 640.15 \$ |
| + TVQ : | 1 277.10 \$ |
| Total : | 14 720.23 \$ |
| – TPS remboursée | 640.15 \$ |
| – TVQ remboursée | 638.54 \$ |
| Sous-total à payer | 13 441.54 \$ |
| – Franchise | 5 000 \$ |
| Montant indemnisé | 8 441.54 \$ |

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise les réparations à la toiture et advenant le cas où l'entrepreneur détecterait d'autres corrections à apporter à la toiture, que la directrice générale, Annie Duquette, puisse autoriser la dépense supplémentaire, même si le montant total dépasse son pouvoir d'achat.

Résolution n° 16-06-184

Réquisition du local des majorettes pour l'archivage municipal

- Attendu que** l'archivage de la municipalité n'est pas à jour;
- Attendu que** l'espace dédié aux archives est inadéquat sur plusieurs aspects (entreposage, luminosité, humidité, poussière);
- Attendu que** le local des majorettes répond aux critères pour l'entreposage et que cette organisation n'existe plus depuis plusieurs années;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale Annie Duquette, à envoyer une lettre à la présidente des majorettes et à convenir des conditions et délais pour la récupération de cet espace appartenant à la municipalité, afin d'y transférer les archives municipales.

Résolution n° 16-06-185

Autorisation pour l'installation d'un échangeur d'air au bureau municipal

- Attendu que** le bureau municipal manque d'aération et que l'air vicié peut grandement nuire à la santé des employés du bureau, surtout l'hiver lorsqu'il est impossible d'ouvrir les fenêtres;
- Attendu que** selon les recommandations du Dr Michel Jutras, médecin responsable du Réseau de santé publique en santé au travail, dans sa lettre du 22 mars 2016, après une visite au garage municipal ainsi qu'au bureau municipal, se décrivent comme suit :
- « Les bureaux devraient être munis d'un échangeur d'air avec échangeur de chaleur pour assurer un changement d'air dans chaque pièce pendant les heures d'ouverture. S'assurer que l'appareil soit installé de façon à ne transmettre aucun bruit audible dans les bureaux. »*

Considérant que la municipalité a reçu deux soumissions pour le modèle Broan Venmar Ventilation ULC HRV7.1, décrites comme suit :

| MATERIAUX ABITIBI LTEE | |
|-------------------------------|-------------------|
| Échangeur d'air | 879.98 \$ |
| Trousse d'installation | 139.98 \$ |
| Conduit flexible vinyle | 21.18 \$ |
| Sous-total : | 1041.14 \$ |
| TPS : | 52.06 \$ |
| TVQ : | 103.85 \$ |

| | |
|---------------------------------|-------------------|
| TOTAL : | 1197.05 \$ |
| QUINCAILLERIE PALMAROLLE | |
| Échangeur d'air | 1079.99 \$ |
| Trousse d'installation | 174.99 \$ |
| Conduit flexible vinyle | 38.99 \$ |
| Sous-total : | 1293.97 \$ |
| TPS : | 64.70 \$ |
| TVQ : | 129.07 \$ |
| TOTAL : | 1487.74 \$ |

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un échangeur d'air pour le bureau municipal pour un montant de mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars et cinq cents (1 197.05 \$), acceptant ainsi la soumission de *Matériaux Abitibi Ltée*.

Résolution n° 16-06-186

Approbation d'une soumission pour l'achat d'une boîte de camion « benne 4 saisons »

Attendu que la boîte du camion Ford 1996 doit être changée et qu'un appel d'offres par invitation a été lancé dans ce but;

Attendu qu' une seule entreprise a soumissionné et que l'ouverture de celle-ci a eu lieu le 24 mai dernier;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal accepte la soumission d'*Équipements lourds Papineau Inc*, qui s'élève à quarante-cinq mille quatre cent soixante-quinze dollars et quatre-vingt-seize cents (45 475.96 \$) taxes et livraison incluses. Cette dépense sera acquittée par le surplus accumulé non affecté.

Résolution n° 16-06-187

Autorisation pour transfert de fonds

Attendu que la subvention municipale pour l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie a été très populaire au sein de la communauté et que la municipalité ne dispose plus que d'un seul baril sur dix après moins d'une semaine de la publicisation de la subvention;

Attendu que les fonds alloués pour cette subvention sont pratiquement épuisés et qu'il nous est impossible d'acheter des barils supplémentaires pour répondre à la demande;

Considérant que d'autres subventions offertes par la municipalité, soit celle pour l'achat de couches lavables pour bébé et celle pour l'achat d'un cabinet de toilette à faible débit, n'ont pas encore été allouées et que les fonds sont intacts à ce jour;

Pour ces raisons,

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise un transfert de fonds de deux cent cinquante dollars (250 \$) provenant du compte pour la subvention d'achat de cabinet de toilette à faible débit n° 02-490-00-990-02, au compte n° 02-490-00-990-03 au fonds pour la subvention d'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie.

Résolution n° 16-06-188

Nomination d'un nouveau maire suppléant

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que la conseillère Louisa Gobeil soit nommée par le conseil municipal aux fonctions de mairesse suppléante et substitut de notre maire, monsieur Marcel Caron, pour les affaires courantes de la municipalité de Palmarolle, pour la période du 6 juin 2016 au 5 juin 2017.

Que la conseillère Louisa Gobeil, mairesse suppléante et substitut de notre maire, siégera au sein du Conseil d'administration de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi-Ouest (MRCAO), en l'absence du maire, pour la période du 6 juin 2016 au 5 novembre 2017.

Que la conseillère Louisa Gobeil, mairesse suppléante et substitut de notre maire, soit autorisée à signer les documents nécessaires au fonctionnement de la municipalité en l'absence du maire, monsieur Marcel Caron.

Résolution n° 16-06-189

Conférence sur le projet de mobilisation, de concertation et de regroupement de services

Attendu que la Municipalité de Palmarolle a manifesté, par résolution (n° 16-05-156) son intérêt pour la réalisation d'une étude et la possibilité d'une éventuelle fusion, rejoignant ainsi la Ville de La Sarre, la Ville de Macamic et la Municipalité de Dupuy;

Attendu qu' une invitation à assister à une conférence « *Projet de mobilisation, de concertation et de regroupement de services* » afin d'évaluer les enjeux, les besoins et de nous outiller en vue de nous préparer pour la réalisation de l'étude;

Attendu que les coûts liés à cette conférence seraient estimés entre sept cents (700 \$) et mille dollars (1 000 \$) par municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal n'autorise pas la dépense susmentionnée pour cette conférence et par conséquent, ne délègue personne pour y assister.

Résolution n° 16-06-190

Détermination du travail de l'agente de développement attitrée à la municipalité;

Attendu que le rôle des agentes de développement a été modifié;

Attendu que les municipalités doivent déterminer les projets qui seront à travailler;

Attendu que ces projets doivent être cités dans le plan de développement de la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil ajoute à son plan de développement stratégique le point 3.3 à l'Axe 1 : *Support aux organismes dans l'élaboration de leurs projets*;

Que le conseil autorise l'agente de développement de la municipalité, madame Julie Mainville, à travailler avec tous les organismes qui en font la demande directement auprès d'elle;

Que le conseil demande à madame Julie Mainville de travailler sur les points suivants : **1.** l'accessibilité du centre municipal, **2.** le programme pour rembourser la dépense supplémentaire des citoyens de Palmarolle lors de l'inscription à des activités sportives ou culturelles dans des municipalités voisines, **3.** travailler sur le programme PAIR et **4.** le développement d'un espace pour les véhicules récréatifs.

Résolution n° 16-06-191

Horaire de travail pour les employés sans contrat de travail

Attendu que selon le *Règlement n° 240 concernant les heures et les jours d'ouverture du bureau municipal*, il est décrété que ce dernier est fermé les vendredis, en période estivale, horaire effectif à partir du premier lundi de juin jusqu'au premier lundi de septembre;

Considérant qu' il n'est pas spécifié audit règlement si les employés doivent travailler ou non même si le bureau est fermé au public;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal décrète que, pour la saison estivale de 2016, les employés sans contrat de travail, seront en congé les vendredis pour la période débutant le vendredi 17 juin jusqu'au vendredi 19 août 2016.

→ **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Avis de motion est donné par le conseiller Allan Fortier voulant qu'un règlement modifiant le Règlement n° 240 concernant les heures d'ouverture du bureau municipal, soit adopté à une séance ultérieure.

→ **SUJETS DIVERS (VARIA)**

Aucun point n'a été soulevé aux sujets divers.

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° 16-06-192

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que la séance soit levée à 22 heures et 10 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

Marcel Caron
Maire

Annie Duquette
Directrice générale
Secrétaire-trésorière